

**Séance du 21 septembre 2023**

-----

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal **19**  
En exercice **18**  
Qui ont pris part à la délibération **17**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le VINGT-ET-UN SEPTEMBRE à 20 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

**Vote**

Pour **17**  
Contre **0**  
Abstentions **0**

Présents : 14  
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Nathalie GELY, Laura JARROUSSE, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ.

**Date de la convocation**

14/09/2023

Absents excusés : 4 (dont 3 pouvoirs)

**Date d'affichage**

18/09/2023

Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Nathalie GELY,  
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,  
Laura JARROUSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,  
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Patrick LEGER

---

**Délibération n° 2023/08/055 – Communauté de Communes Conques Marcillac**  
**Commissions Communautaires – Désignation de membres suite à démission**

Monsieur le Maire rappelle que Mme Marie-Françoise SIMON était membre de la commission culture de la Communauté de Communes Conques Marcillac. Suite à sa démission, il convient donc de désigner un représentant pour siéger à ladite commission.

Monsieur le Maire rappelle que M. Patrick LEGER est membre de la commission vie sociale de la Communauté de Communes Conques Marcillac et précise qu'il a demandé à se défaire, pour raison personnelle, de cette représentation. Il convient donc de désigner un représentant pour siéger à cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- désigne M. Rodolphe DELETAGE en qualité de membre de la commission culture de la Communauté de Communes Conques Marcillac.
- désigne M. José LOPEZ, en qualité de membre titulaire, et M. Patrick LEGER, en qualité de suppléant, de la commission vie sociale de la Communauté de Communes Conques Marcillac

Acte rendu exécutoire,  
Après transmission par voie dématérialisée  
En Préfecture le :  
Publication le :  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ